



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

Etait excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

7 – PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DES ABORDS DE L'HÔTEL BELLEVUE - CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE
--

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de la revitalisation de son centre bourg, la ville de Blaye souhaite engager un grand projet d'aménagement urbain.

Il s'agirait de traiter tous les espaces publics compris dans une zone d'environ 40 000 m² et dont les limites seraient la Place de la Citadelle, la rue Neuve, la Place de la Halle, la rue Abbé Bellemer, la place du Rat, les cours du Général de Gaulle et du Port et le chenal.

Pour mener à bien ce projet, il est indispensable de définir les conditions de sa gouvernance et la méthodologie qui seront appliqués.

Le pilotage de projet est le cœur de l'activité décisionnelle du management de projet. Il permet d'assurer un suivi fiable du projet grâce à l'obtention d'une vue d'ensemble, de mesurer précisément son avancement, de valider les dates jalons et de prendre les bonnes décisions.

Concernant la gouvernance, les 2 instances sont :

- Le Comité de Pilotage dont les missions sont notamment :
 - Décider les orientations stratégiques
 - Suivre le projet et valider ses étapes
 - Réguler en proposant la réorientation de certaines décisions si cela s'avère nécessaire
- L'équipe projet, instance technique, dont les missions sont notamment :
 - Evaluer le projet au quotidien
 - Assurer un suivi régulier de son avancement
 - Proposer au Comité de Pilotage des ajustements
 - Rendre compte au Comité de Pilotage par l'intermédiaire du chef de projet

La composition de l'équipe projet sera évolutive pour tenir compte de l'avancement du projet et de ses nécessités techniques, administratives, financières et juridiques mais toujours avec le même chef de projet.

Dans le cadre du management de ce projet d'aménagement urbain, Il est donc proposé au Conseil Municipal de définir la composition du Comité de Pilotage.

Le comité sera composé de :

- Béatrice SARRAUTE
- Yoann BROSSARD
- Virginie GIROTTI
- Gérard CARREAU
- Jean-Marc SERAFFON
- Patricia MERCHADOU
- Jean-Marc CASTETS
- Thierry DURANT
- Sandrine SENTIER
- Jean-Michel GADRAT.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/03/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20210323-64615-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

